



Amicale PEC du 14e arrondissement

Présidente : Kay Richiger

Secrétaire : Nathalie Bussard

Caissier : Ludovic Fatton

Membres : Magali Monney, Sarah Tschiemer, Janine Kiener

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 février 2023

1/Bienvenue

La présidente salue les personnes présentes, membres, municipaux et gardes-forestiers et les remercie de les voir si nombreuses.

Elle précise que le point 4 de l'ordre du jour porte sur l'exercice 2022 uniquement.

2/ Procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Le P.V. de la précédente assemblée est accepté à l'unanimité.

3/ Rapport de la Présidente

Cela fait dix ans cette année que notre association existe, dix ans que notre Amicale œuvre pour améliorer le réseau de parcours et l'état des chemins. Personnellement, je suis fière de ce que nous avons réussi à faire notamment sur deux niveaux principaux :

- De prendre des initiatives pour garantir une vraie et durable représentation des cavaliers auprès des Autorités, (un travail qui se fait dans l'ombre mais qui est important et fructueux), et
- De conserver, améliorer, voire agrandir le réseau de parcours équestres.

Mais, le plus grand défi reste en cours :

- Sensibiliser les cavaliers au respect de la forêt et les personnes qui travaillent, le respect des terrains privés et de la campagne en général.

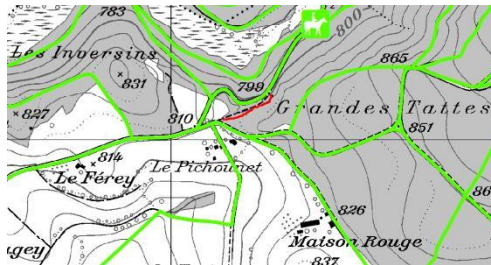
Actuellement le PEC compte 76 membres. Nous avons enregistré 7 nouveaux membres en 2022 et 3 en 2023 jusqu'à ce jour. 7 nouvelles personnes se sont inscrites ce soir. La cotisation reste inchangée à Fr. 50.- par année.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2022, M Drollinger inspecteur des forêts, a proposé que notre association gère elle-même les parcours et leur mise à jour sur les cartes. Différentes modifications et ajout des sentiers doivent être répertoriés et nous parcourons les

sentiers avec un GPS en poche. M. Maxime Schumacher garde-forestier va transférer les données relevées et les transcrire sur les cartes habituellement utilisées. Une fois l'exercice terminé, nous présenterons les tracés rectifiés aux communes pour consultation avant de les faire valider par l'Inspecteur des forêts du 14^e Arrondissement. Nous nous sommes approchés de l'AVIC qui nous a versé Fr. 600. —pour nous aider à payer les heures de travail.

Pour donner suite à l'AG du 29 juin 2022 la commune de St-Oyens nous a accordé spontanément l'utilisation d'un chemin nommé **Communailles** jusqu'ici absent sur nos cartes et nous les avons remerciés. Le chemin du Président reste interdit pour raisons d'humidité.

La commune de Burtigny a accepté d'inclure à nos parcours le chemin du réservoir d'eau qui permettra aux cavaliers d'éviter d'emprunter la route- sinueuse à l'entrée de Prévondavaux (en rouge sur la carte).



Nous rendons régulièrement à des séances de l'AVIC, notre organe faîtière (voir www.chevaud.ch) qui est actif dans la promotion et la défense de l'infrastructure indispensable au cheval.

L'AVIC nous a félicités par rapport au bon fonctionnement de notre PEC qui est le plus actif au niveau du canton.

La future piste Vita à St-George sera mise à l'enquête durant l'été 2023. La piste équestre en parallèle sera rénovée et une partie de notre capital sera investi pour ces travaux.

4/ Présentation des comptes 2022

Ludovic Fatton, notre caissier nous rappelle que le but de notre PEC n'est pas d'engranger de l'argent, mais d'améliorer nos pistes équestres. Il faut que chacun et chacune nous donne des idées de rénovation.

Les entrées se sont élevées à Fr. 4'600.— (cotisations 3'800 et aide AVIC 600. --)

Les frais ont été de Fr. 605.70.

Le solde au 31.12.2022 est de Fr. 10'846.80.

5/ Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificatrices des comptes, Caroline Gilliard et Mona Jaggi ont contrôlé les comptes en compagnie du caissier en date du 20 février 2023. Elles nous proposent d'accepter les comptes tels que présentés et donner décharge au caissier ce qui est accepté à l'unanimité.

Mona Jaggi et Sarah Vermot seront vérificatrice pour 2023. Est élu suppléante Nathalie Mouron.

6/ Election / démission

Selon les statuts votre comité doit être renouvelé ou élu toutes les années.

Comme déjà demandé à plusieurs reprises, nous aimerions qu'une personne nous rejoigne au comité pour représenter les cavaliers de l'ouest du groupement, soit Bassins, Le Vaud et Marchissy. Malheureusement, personne ne se présente.

7/ Projets et activités 2023

Burtigny : Le chemin précédemment mentionné aura besoin d'une remise en état. Ces travaux seront effectués au courant de 2023 par la société en coopération avec la commune et le garde-forestier (après avoir reçu toutes les autorisations d'usage).

Du travail de balisage sur plusieurs chemins est à faire.

Votre comité s'est réuni le mois dernier afin d'étudier le réseau et pour identifier des endroits qui auront besoin de réfection. Nous pourrions améliorer certains tronçons de chemin nous-mêmes (une matinée de débroussaillage sera prévue) et d'autres auront besoin de travaux plus conséquents et nécessiteront l'intervention d'une entreprise forestière. En cas d'interventions avec des machines nous demanderons les autorisations nécessaires au préalable.

Pour fêter nos 10 ans, nous envisageons d'organiser un barbecue à la fin de l'été pour remercier nos membres. Le lieu et la date restent à déterminer.

8/ Informations sur le projet de parc éolien à Essertines

La construction de 4 éoliennes dans les hauts d'Essertines est à l'étude. 2 devraient se trouver sur nos pistes. Un chemin de déviation sera prévu et la société mandatée prendra contact en temps voulu. Renseignements pris, les chevaux ne craignent pas ces constructions. Informations à lire sur www.essairvent.ch.

9/ Divers / Propositions individuelles / activités prévues dans le groupement

Il est un peu dommage de terminer cette assemblée sur une note quelque peu fâcheuse. Mais nous avons reçu une lettre de la commune de Longirod à propos du non-respect de la signalisation « circulation interdite aux chevaux » !

Des cavaliers ont contourné des troncs au sol, des banderoles à travers des chemins en ignorant les panneaux d'interdiction, afin de passer sur un chemin fraîchement refait (coût des travaux Fr. 60'000.--) et en cours de stabilisation. La lettre précise que « **si ce comportement inadmissible et irrespectueux envers l'entretien des infrastructures publiques devrait se reproduire, le passage des chevaux sera interdit sur tout le territoire communal** ».

Nous avons immédiatement pris contact avec les écuries de la région pour en discuter et s'assurer que cette information a été transmise aux cavaliers. Ils nous assurent qu'ils vont

tout mettre en œuvre pour que ce type d'incivilités ne se reproduisent plus.

Une lettre a été envoyée à la commune de Longirod en déplorant ces actes d'incivilités mais aussi en leur faisant quelques propositions afin d'éviter à l'avenir une telle situation.

A l'avenir, nous prendrons contact chaque année avec les principales communes concernées par le passage des chevaux pour discuter des parcours, des travaux prévus et des solutions de déviation ou alternatives que nous pouvons mettre en place afin que les cavaliers puissent continuer à se promener.

Nous ne savons pas qui a engendré ces dégâts, mais il semblerait qu'il y ait plusieurs chevaux. On compte sur vous pour en parler autour de vous.

M. Vietti, municipal de la commune de Longirod prend la parole. Il remercie le comité d'avoir pris rapidement des mesures. Il rappelle que ce chemin était déjà fermé aux chevaux depuis plusieurs années et la commune a été interpellée à plusieurs reprises par des promeneurs qui ont vu des chevaux passer malgré les interdictions.

Bois des Ursins : Nathalie Mouron demande si on pourrait améliorer la descente caillouteuse au coin des bois côté Saubraz, à voir avec M. Martignier, garde-forestier.

Pizy, le long de la lisière vers la maison des bucherons : serait-il possible de demander au propriétaire d'enlever le fil barbelé ?

A Pizy, sentier dans la forêt parallèle à la route, direction Montherod. Serait-il possible de demander sa réouverture ?

Bois des Soules à Saubraz : une flèche signalétique effacée, à refaire

Caroline Gilliard se pose des questions au sujet du loup. M. Vietti qui connaît bien la faune nous dit qu'il ne faut pas avoir de crainte, le loup va plutôt craindre nos chevaux et éviter la rencontre. Mais ce n'est pas impossible que nous en croisions en balade ! Sarah Vermot a vu un loup à Bauloz, ses chevaux ont réagi dans leur écurie, ils ne confondent pas le loup avec un chien ! L'éventuel risque pourrait être qu'ils s'affolent au pré si un loup passait.

Nathalie Bussard avise que le frelon asiatique a fait son apparition dans la région. Il s'attaque aux abeilles et peuvent décimer des ruches entières. Leurs nids se trouvent en haut des arbres, de forme ovoïde d'environ 40 par 60 cm. Si vous en voyez un, merci de prendre une photo avec les données de localisation et transmettre à Nathalie Bussard au 079 442 96 80



Notre Amicale a souvent entendu dire que de nombreux cavaliers ne voient pas l'utilité de notre société et ne veulent pas payer la cotisation annuelle.

Nous pensons que ce faible montant est bien investi et donne des résultats très concrets !

Si les communes devaient fermer les chemins et que vous n'avez plus d'endroit où monter, vous viendrez nous demander de l'aide pour trouver une solution. Alors pourquoi ne pas faire partie de la solution dès aujourd'hui ? Parlez de l'association à vos amis, encouragez-les à devenir membre. Il ne s'agit pas seulement d'une question de cotisation, mais aussi de communication et de sensibilisation de tous ceux qui montent à cheval et qui se promènent dans notre belle région. Il s'agit d'éduquer ceux qui ne savent tout simplement pas où ils peuvent aller ou non. Nous devons rester unis en tant que communauté équestre et faire preuve de bonne volonté envers les propriétaires fonciers.

Rappelons que se promener en forêt à cheval est une dérogation à la loi forestière. Notre Amicale est donc indispensable pour maintenir nos acquis et que sans les sorties en extérieur, il serait difficile aux propriétaires d'avoir des pensionnaires !

11/ Remerciements

À la municipalité d'Essertines pour la salle mise gratuitement à disposition.

Aux communes, les divers services forestiers ainsi que toutes les personnes ayant œuvré pour mener à bien nos projets durant l'année écoulée.

Et à tous les membres, pour leur soutien.

L'assemblée se termine par un sympathique verre de l'amitié.

Amicale PEC du 14^e arrondissement



Kay Richiger, Présidente



Nathalie Bussard, Secrétaire